

CJD. AUDIT

EURL au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro 519 191 415,
dont le siège social est situé 6 PLACE ANDRE MAUROIS 24000 PERIGUEUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{ER} JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier juin,
À quatorze heures.

Au siège social, 6 PLACE ANDRE MAUROIS 24000 PERIGUEUX.

Monsieur Daniel BELLE WANGUE demeurant 24000 PERIGUEUX,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros chacune émises par la société CJD. AUDIT,

Associé unique de ladite société,

En présence de :

- Monsieur Daniel BELLE WANGUE

Gérant de la société.

La réunion est présidée par Monsieur Daniel BELLE WANGUE.

Après lecture du rapport du Gérant

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Daniel BELLE WANGUE, Gérant non associé, a établi le rapport sur la ou les opérations proposées à l'ordre du jour.

Le rapport sur les opérations à l'ordre du jour a été adressé à l'associé unique, dans les délais légaux.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

6 PLACE ANDRE MAUROIS
24000 PERIGUEUX

Nouvelle adresse :

6 RUE DE LA REPUBLIQUE
24000 PÉRIGUEUX.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 6 RUE DE LA REPUBLIQUE 24000 PÉRIGUEUX. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Daniel BELLE WANGUE

Zone de signature